

Grand Poitiers Communauté urbaine

Démarches administratives

En tant qu'étudiant, vous pouvez bénéficier de nombreuses aides de la part du gouvernement et d'organismes locaux ou nationaux.

Pour vous aider à payer votre loyer ou la caution de votre logement étudiant, différentes aides financières existent.

Aides de la CAF

Selon votre situation, vous pouvez prétendre aux aides de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) comme les APL, ALS ou ALF. Pour cela, un dossier doit être rempli au moment de votre entrée dans le logement.

Rendez-vous sur

[le site de la CAF \(https://www.caf.fr\)](https://www.caf.fr)

pour simuler vos droits ou faire une demande d'aide au logement.

Mobili-jeunes

Ce dispositif concerne uniquement les étudiants en alternance. Il prend en charge une partie du loyer (de 10 à 100€) tous les mois pendant un an. Pour en savoir plus, rendez-vous sur

[le site Action Logement \(https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune\)](https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune)

, qui a mis en place cette aide.

Visale

Destinée aux étudiants entre 18 et 30 ans sans ressources, cette caution locative gratuite couvre tout type de logement. Testez votre éligibilité sur le site

[Visale \(https://www.visale.fr/\)](https://www.visale.fr/)

.

Avance Loca-Pass

Ce

[prêt à taux 0 \(https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass\)](https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass)

remboursable en 25 mois, peut vous permettre de couvrir d'éventuels dommages causés dans votre logement.

Pourquoi prendre une mutuelle ?

L'Assurance Maladie prend en charge une partie de frais de santé, mais rarement l'intégralité, il peut donc être intéressant de souscrire une complémentaire santé (mutuelle) pour compléter les remboursements. Les mutuelles ne sont pas obligatoires, mais elles offrent une protection financière.

En tant qu'étudiant, 3 options s'offrent à vous :

- une **mutuelle spécialisée pour les étudiants** : la [LMDE](https://www.lmde.fr/) (<https://www.lmde.fr/>)
, la [Smeno](https://www.smeno.com/) (<https://www.smeno.com/>)
, la [SMERRA](https://smerra.fr/11-complementaires-sante) (<https://smerra.fr/11-complementaires-sante>)
ou encore [HEYME](https://www.heyme.care/fr) (<https://www.heyme.care/fr>)
- la **mutuelle de vos parents** : faire attention cependant à bien se renseigner sur le niveau de couverture et les cas particuliers (exemple étudiants qui partent à l'étranger)
- les autres organismes complémentaires : attention, choisir une mutuelle implique de réfléchir à ses besoins : optiques, dentaires, voyages à l'étranger, etc.

Les aides pour les étudiants

- **La Complémentaire santé solidaire (C2S)** (<https://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/>)
: mise en place par le gouvernement, elle prend en charge les frais de santé qui ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie (y compris à l'hôpital). Selon vos ressources, elle ne coûte rien ou 8€ par mois, si vous avez moins de 29 ans.
- **Les aides des régions** (<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aides-des-regions-et-des-outre-mer-2006>)
: Certaines régions proposent également des aides au financement d'une complémentaire santé ou des mutuelles à tarifs réduits. Vérifiez si c'est le cas dans votre région.

➤ La P

rime d'activité (<https://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/solidarite-et-insertion/la-prime-d-activite>)

de la CAF : vous pouvez bénéficier de la Prime d'activité, sous conditions de ressources, si vous avez une activité professionnelle

L'aide au mérite

Cette aide est versée aux étudiants ayant obtenu la mention "Très bien" au bac, en complément de la bourse sur critères sociaux. Elle peut être cumulée avec d'autres aides financières.

En savoir plus sur la bourse au mérite. (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1010>)

Les aides à la mobilité

Pour les étudiants qui souhaitent étudier à l'étranger, la bourse Erasmus+ et l'AMI peuvent vous aider.

➤ Bourse Erasmus+

Ouvert à tous, ce programme européen d'échanges d'étudiants permet d'étudier en Europe.

Pour en savoir plus et faire une demande de bourse Erasmus, renseignez-vous auprès du service des relations internationales de votre établissement.

➤ Aide à la Mobilité Internationale

Cette aide permet aux étudiants de suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange ou d'un stage international de minimum 2 mois et maximum 9 mois.

Pour en savoir plus et faire une demande d'AMI, renseignez-vous auprès du service des relations internationales de votre établissement.

Pour en savoir plus sur ces aides, rendez-vous sur

[etudiant.gouv.fr](https://www.etudiant.gouv.fr/fr/bourses-erasmus-et-aide-la-mobilite-internationale-ami-67) (<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/bourses-erasmus-et-aide-la-mobilite-internationale-ami-67>)

➤ Aide de la région pour les séjours d'études à l'étranger

Tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine et réalisant un séjour d'études à l'étranger dans le cadre de son cursus en formation initiale ou continue peut prétendre à une aide financière.

En savoir plus sur le dispositif d'aide de la région Nouvelle-Aquitaine. (<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/sejours-detudes-letranger-public-post-bac>)

D'autres aides selon votre situation

- **étudiant en situation de handicap** : des aides et dispositifs existent pour vous aider dans vos études.
Consulter
[les aides financières pour les étudiants en situation de handicap](#)
(<https://www.monparcours handicap.gouv.fr/etudes-superieures/aides-financieres-pour-les-etudiants-en-situation-de-handicap>)
- **étudiant originaire des Outre-mer** : le dispositif
[Passeport pour la Mobilité des Etudes](#) (<https://ladom.fr/etudes/etudiants-du-passeport-mobilite-etudes/le-dispositif/>)
permet de financer un voyage aller-retour vers votre région d'origine par année universitaire et sur toute la durée des études.
- **étudiant préparant un concours de la fonction publique** : les
[Bourses Talents](#) (<https://www.fonction-publique.gouv.fr/bourses-talents>)
proposent des aides financières, sous conditions de ressources, pour ceux qui se préparent aux concours d'accès à la fonction publique
- **étudiants en doctorat** : vous pouvez bénéficier d'un
[contrat doctoral](#) (<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/financement-doctoral-523>)
, d'une durée de 3 ans, sans condition d'âge. Ce contrat permet de percevoir une rémunération minimale et ouvre droit aux mêmes garanties sociales qu'un contrat de travail de droit public.

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi